

idée de reculade, que m'inspire le vote sur les Résolutions, est confirmée par l'attitude des feuilles publiques et orateurs, qui, amis de la veille, sont devenus les ennemis du lendemain, au point de commencer immédiatement après le vote à insulter les Métis que, jusque là, ils avaient prétendu défendre avec courage et sincérité. Quelle humiliation. si, pendant les cinq années qui vont suivre, certains journaux, soi-disant amis, allaient s'efforcer de justifier l'attitude prise, pendant les cinq années passées, par certains autres journaux trop évidemment hostiles !

On prétend que Lord Carnarvon n'aurait jamais consenti à accorder l'amnistie pleine et simple pour tous. Qui le sait ? puisque déjà le télégraphe annonce que le noble Lord a donné son assentiment aux Résolutions de l'Honorable M. A. MacKenzie, qui pourtant sont loin d'être en harmonie avec le dernier paragraphe de sa dépêche. Des hommes aussi distingués que Sa Seigneurie ne sont pas obstinés, la preuve en est évidente dans la réponse faite à la dépêche du Très-Honorable Comte Dufferin. Ce dernier n'a eu qu'à exprimer son opinion pour la faire approuver sur tous les points par le Ministre des Colonies. Si le Gouvernement Canadien avait pris la responsabilité de demander l'amnistie pure et simple, il l'aurait obtenu, comme il a obtenu une amnistie partielle. Le Gouvernement de Sa Majesté n'aurait pas refusé le Gouvernement du Canada, puisque Lord Carnarvon lui-même dit que "cette question ne peut être parfaitement comprise, dans toute sa portée, que par ceux qui résident sur les lieux et en connaissent familièrement tous les détails"

Son Excellence le Gouverneur Général, en parlant de l'opinion par moi émise "que les Gouvernements Impérial et Colonial sont liés par les promesses d'Amnistie que j'ai faites," "dit que" l'Administration Canadienne actuelle, est de ceux qui ont *refusé de reconnaître la valeur d'une pareille obligation.* La Dépêche semble donc indiquer que le 10 Décembre 1874, le Cabinet Canadien, malgré le Rapport du Comité du Nord-Ouest, n'avait pas encore reconnu ce que les Résolutions du 11 Février 1875, prouve qu'il a reconnu depuis. Il faut que, pendant ces deux mois, il soit survenu quelque chose qui a eu encore plus d'effet que le Rapport pour influencer l'opinion du Cabinet d'Ottawa. Ce quelque chose pouvait bien être indiqué au Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, et aurait eu indubitablement sur le Gouvernement Impérial l'influence, qu'il a eu sur le Gouvernement Canadien.

L'Honorable Ministre de la Justice a dit, le 12 Février, "que les détails de l'exécution de Scott *qui expliquent le ton sévère des dépêches*, vinrent raviver les difficultés et en susciter de nouvelles." Tout le monde sait en effet, que la série de lettres publiées par le "Manitoba Gazette" sous la signature de John Bruce a eu